Assemblée Générale Extraordinaire

Modification des Statuts de l'Association Mouvement Trager® France

29 avril 2023 à Mazères (09)

Procès-Verbal

Présent.e.s : 18

Praticien.ne.s : Henri BARRAILLE, Thierry BAUDIN, Thérèse BOCQUET, Fabienne COUTON, Pauline DE KERCHOVE, Lia GOLDBERG, Anne-Marie HÜE, Agnès LE BRISHOUAL, Ursula KLEWETA, Christel MARIE, Didier MARIE, Jean-Louis MARIE, Anne PRYGIEL, Monique ROUCH, Geneviève TAFFIN,

Stagiaires : Ludovic DESBRUS, Caroline SERE

Ami : Claude EMBOURG

Représent·é·s : 32

Praticien.ne.s : Aurélie AVERTY, Laurent BIGOURD, Jacques BOYER, Christian CABARET, Nicole CANNEPIN, Catherine CHAILLET, Etienne CHRISTIAENS, Alain DERAT, Marie-Françoise LECAILLE, Arlette LINARD, Frédérique LOUF, Marie-Claire MORANT, Martine MORIMONT, Christine PAGES, Véronique PERTUSOT, Isabelle RENIER, Anne-Marie TESTARD, Régine THIBAUT, Alain VERCAMMEN, Isabelle WIBAULT

Stagiaires : Sophie CAMPAGNE, Fabienne FAURE, Éric FINKPON, Régis GROSBRAS, Marie LECLAIR, Muriel MAISONNIER, Cécile PARIS, Géraldine PICORD, Béatrice POYER, Frank VAN DER DONK

Amies : Monique FAURE, Corinne TARAUD

Total = 18 Membres présents + 32 Membres représentés = 50 membres

Samedi 30 avril 2022

A 9 h : Accueil des participant·e·s

Emargement

A 9 h 30 : Ouverture de l'AGE par le Président Didier MARIE

Article 19 Modifications Statutaires : L'AGE ne pourra délibérer valablement que si elle réunit, en personne ou par représentants la moitié des Membres

1-Vérification du quorum

- 92 Membres à jour de leur cotisation, Quorum = 92 : 2 = 46 Membres
- 50 Membres présents ou représentés

✓ **Le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer**

2-Vote des Nouveaux Statuts

Mail du 22 avril envoyé par Trager France à tous les adhérents :
« La version des Statuts, validée par le CA du 4 avril et jointe à la convocation à l'AGE du 29 avril 2023, a été soumise pour relecture à M. Porcheret, juriste de la Maison des Associations de Vendée qui a envoyé sa réponse par mail en date du 20 avril.
Vous trouverez, en pièce jointe, la version modifiée, par la commission Modifications des Statuts, en fonction des remarques et suggestions de M Porcheret. Cette version annule et remplace la version jointe à la convocation à l'AGE.
Les ajouts et les suppressions apparaissent en vert dans ce document »

Le texte, soumis au vote, porte la mention « Version modifiée après relecture par M. Porcheret, juriste, Maison des Associations de Vendée » envoyé par mail, le 22 avril 2023, à tous les adhérents

Vote Nouveaux Statuts : Adopté à l'unanimité

- ✓ Les statuts modifiés seront mis sur le Site de Trager France et Belgique dans l'espace membres
- ✓ Les statuts modifiés seront joints à l'envoi aux adhérents du PV de cette AGE

A 9 h 40 clôture de l'AGE